



InfoVigilance

sur les produits de santé

octobre 2021

PRODUITS DE SANTÉ MENTIONNÉS DANS CE NUMÉRO

CONTENU

Maladie à coronavirus (COVID-19)	
Récapitulatif mensuel	2
Nouveaux renseignements	
• <i>Résumé semestriel de l'innocuité des vaccins</i>	3
• <i>Mises à jour de monographies de produits</i>	
CellCept (mofétilmycophénolate)	6
Zyloprim (allopurinol)	6
• <i>Avis d'autorisation de mise en marché avec conditions</i>	
Lumakras (sotorasib)	7
Pemazyre (pemigatinib)	8
Truseltiq (infigratinib)	8
Zepzelca (lurbinectédine)	8

DÉCLARATION DES EFFETS INDÉSIRABLES

Programme Canada Vigilance
En ligne : [Déclaration des effets indésirables ou des incidents liés aux matériels médicaux](#)
Téléphone : 1-866-234-2345
Télécopieur ou courrier : formulaire disponible en ligne

S'ABONNER

Pour recevoir l'InfoVigilance sur les produits de santé ainsi que les notifications d'avis sur les produits de santé par voie électronique, abonnez-vous à l'[Avis électronique MedEffet^{MC}](#) ou aux [fils RSS de MedEffet^{MC} Canada](#).

Produits pharmaceutiques et biologiques

Agents de contraste à base de gadolinium
CellCept (mofétilmycophénolate)
Glucagon
Losartan
Lumakras (sotorasib)
Mirvala 28
Pemazyre (pemigatinib)
Truseltiq (infigratinib)
Zepzelca (lurbinectédine)
Zyloprim (allopurinol)

Instruments médicaux

Lentilles cornéennes

Produits de santé naturels et sans ordonnance

Comprimés BlackOxygen
Désinfectant pour les mains en gel PURE75
Désinfectants pour les mains qui pourraient présenter des risques pour la santé
Poudre BlackOxygen Organics

MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

Pour obtenir les renseignements les plus à jour au sujet de la COVID-19, consultez le site Web Maladie à coronavirus (COVID-19) du gouvernement du Canada, Canada.ca/le-coronavirus. Le site Web comporte des sections dédiées aux [professionnels de la santé](#) et à [l'industrie au sujet des produits de santé](#).

Cette publication mensuelle s'adresse principalement aux professionnels de la santé et contient des informations sur les produits pharmaceutiques, biologiques, les matériels médicaux et les produits de santé naturels. Elle fournit un résumé des informations clés concernant l'innocuité des produits de santé qui ont été publiés au cours du mois précédent par Santé Canada, ainsi qu'une sélection de nouveaux renseignements en matière d'innocuité sur les produits de santé, pour en accroître la sensibilisation. Les nouvelles informations contenues dans ce numéro ne sont pas exhaustives, mais représentent plutôt une sélection de problèmes d'innocuité cliniquement pertinents, justifiant une dissémination améliorée.

Le [portail des vaccins et traitements pour la COVID-19](#) fournit des renseignements pour les consommateurs, pour les professionnels de la santé et pour les chercheurs sur les vaccins et traitements autorisés pour la COVID-19.

Pour l'information sur les effets secondaires suivant l'immunisation que certaines personnes ont signalés après avoir reçu un vaccin contre la COVID-19 au Canada, sur de nouveaux signaux concernant l'innocuité ou sur d'autres mises à jour concernant l'innocuité, consultez la page Web [Sécurité des vaccins contre la COVID-19](#). Cette page est mise à jour de façon hebdomadaire.

RÉCAPITULATIF MENSUEL DES RENSEIGNEMENTS SUR L'INNOCUITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

Voici une liste des [avis concernant les produits de santé](#), des [rappels de type I](#), ainsi que des [résumés de l'examen de l'innocuité ou de la sûreté](#) publiés en septembre 2021 par Santé Canada.

Agents de contraste à base de gadolinium Résumé de l'examen de l'innocuité	Cet examen de l'innocuité a évalué les risques de malformations congénitales, de mortinaissance et de mortalité néonatale associées à l'utilisation d'agents de contraste à base de gadolinium (ACBG) pendant la grossesse. L'examen des renseignements disponibles mené par Santé Canada n'a révélé aucun lien entre l'utilisation d'ACBG durant la grossesse et le risque d'anomalies congénitales. À l'heure actuelle, les renseignements sont toutefois insuffisants pour exclure un lien entre l'utilisation d'ACBG pendant la grossesse et les risques de mortinaissance et de mortalité néonatale. Par mesure de précaution, Santé Canada travaillera avec les fabricants de ces produits pour qu'ils incluent les risques de mortinaissance et de mortalité néonatale dans les monographies de produit canadiennes de tous les ACBG.
Certains désinfectants pour les mains qui pourraient présenter des risques pour la santé Avis	Santé Canada a avisé la population canadienne que certains désinfectants pour les mains ont été retirés du marché parce qu'ils contenaient des ingrédients qui ne sont pas autorisés par Santé Canada, parce qu'ils n'étaient pas correctement étiquetés, n'étaient pas autorisés, ou parce que des renseignements importants concernant l'innocuité ne figuraient pas sur l'étiquette.
Comprimés BlackOxygen et poudre BlackOxygen Organics Avis	BlackOxygen Organics a rappelé tous les lots de comprimés BlackOxygen (NPN 80106662) et de poudre BlackOxygen (NPN 80097385) en raison des risques éventuels pour la santé. Les produits ont été présentés d'une manière et pour des usages qui n'ont pas été évalués et autorisés par Santé Canada.
Désinfectant pour les mains en gel PURE75 Avis	Santé Canada a suspendu l'homologation du produit PURE75, un désinfectant pour les mains en gel (NPN 80098346), en raison de risques pour la santé. Le Ministère a analysé le produit et y a découvert des concentrations élevées d'une impureté non déclarée, le méthanol. De plus, d'importants renseignements de sécurité et directives d'emploi sont absents de l'étiquette du produit.

<p>Glucagon</p> <p>Avis</p>	<p>Eli Lilly Canada Inc. a rappelé un lot (D239382A, date d'expiration 10 mai 2022) de Glucagon (DIN 02243297) à la suite d'une plainte selon laquelle une fiole de ce lot était sous forme liquide plutôt que sous forme de poudre. Le produit Glucagon se présente normalement sous la forme d'une poudre accompagnée d'une solution de dilution; le produit doit être utilisé immédiatement après avoir été mélangé. Le problème pourrait toucher d'autres fioles dans ce lot.</p>
<p>Lentilles cornéennes</p> <p>Résumé de l'examen de la sûreté</p>	<p>Cet examen de la sûreté a évalué le risque de déficit en cellules souches limbiques associé à l'utilisation des lentilles cornéennes. Au terme de son examen des renseignements disponibles, Santé Canada a conclu qu'il existe un lien possible. Santé Canada a mis à jour l'article consacré aux lentilles cornéennes dans la publication <i>Votre santé et vous</i> afin d'informer les professionnels de la santé et les utilisateurs des lentilles cornéennes au sujet de ce risque possible.</p>
<p>Losartan</p> <p>Avis</p>	<p>Plusieurs entreprises ont rappelé de multiples lots de comprimés de 25 mg, de 50 mg et de 100 mg de losartan délivrés sur prescription, après que des tests aient révélé la présence d'une concentration supérieure au seuil acceptable d'une impureté azide. Consultez le tableau des produits touchés dans l'avis pour obtenir de l'information sur les lots rappelés.</p>
<p>Mirvala 28</p> <p>Avis</p>	<p>Apotex Inc. a rappelé un lot (LF21272B, date d'expiration 08/2022) de Mirvala 28 (DIN 02410257), car la plaque alvéolaire pourrait contenir un comprimé placebo (vert) au lieu d'un comprimé actif (blanc).</p>

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR L'INNOCUITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

Les sujets suivants ont été sélectionnés dans le but d'accroître la sensibilisation et, dans certains cas, encourager la déclaration d'effets indésirables.

Résumé semestriel de l'innocuité des vaccins

Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) partagent la responsabilité de la surveillance de l'innocuité des vaccins au Canada.

Les détenteurs d'une autorisation de mise en marché sont tenus de déclarer les effets secondaires suivant l'immunisation (ESSI) considérés graves au Programme Canada Vigilance de Santé Canada. Le Programme Canada Vigilance reçoit également des déclarations volontaires des professionnels de la santé et des consommateurs.

Les autorités de santé publique provinciales et territoriales déclarent les ESSI provenant des programmes d'immunisation financés par l'État au Système canadien de surveillance des effets secondaires suivant l'immunisation (SCSESSI) de l'ASPC.

Rapport pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Messages clés :

- Aucun nouveau signal d'innocuité (problème d'innocuité potentiel) n'a été identifié pendant cette période.
- Du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, le Programme Canada Vigilance a reçu 305 déclarations d'effets secondaires suivant l'immunisation soupçonnés d'avoir été causés par des vaccins.

Le présent résumé semestriel de l'innocuité des vaccins fait un compte rendu des déclarations d'ESSI reçues par le Programme Canada Vigilance entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020. Ce résumé n'inclut pas les déclarations d'ESSI soumises à la suite des immunisations avec les vaccins contre la COVID-19*, ni les déclarations d'ESSI soumises au SCSESSI. Pour accéder aux résumés publiés par le SCSESSI, veuillez consulter le [site Web du SCSESSI](#).

- Du 1^{er} juin 2020 au 30 juin 2020, le Programme Canada Vigilance a reçu 305 déclarations[†] d'effets secondaires suivant l'immunisation soupçonnés d'avoir été causés par des vaccins.
- La majorité des déclarations provenait des professionnels de la santé par le biais de la déclaration spontanée.

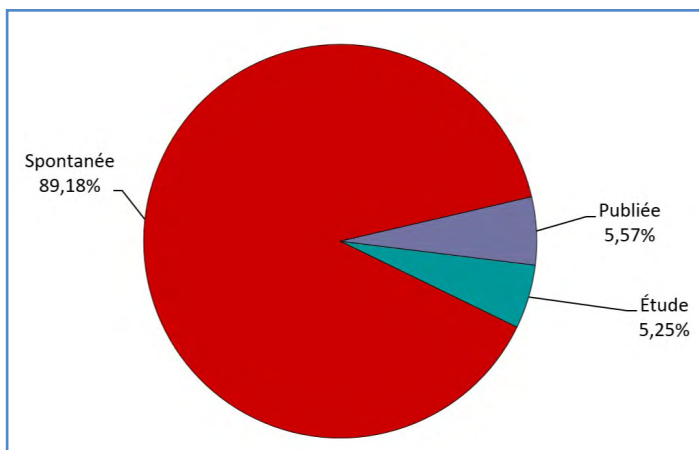


Figure 1 : Nombre total de déclarations reçues selon le type de déclaration

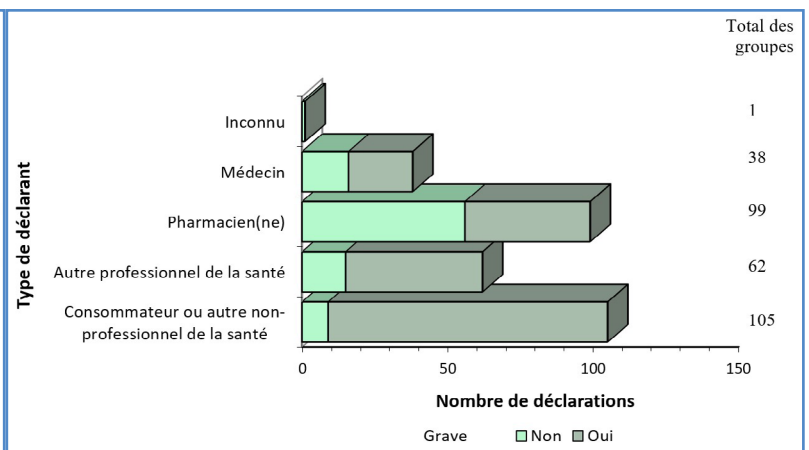


Figure 2 : Nombre total de déclarations reçues selon le type de déclarant

- La majorité des déclarations impliquait des femmes (figure 3) et le groupe d'âge le plus fréquent était les adultes âgés de 19 à 64 ans (figure 4).

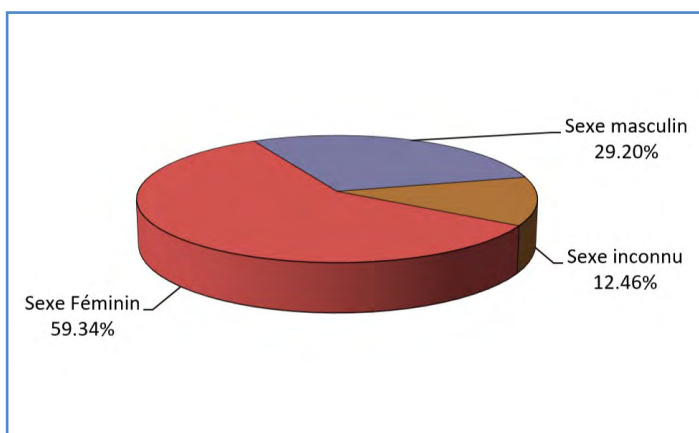


Figure 3 : Nombre total de déclarations reçues selon le sexe

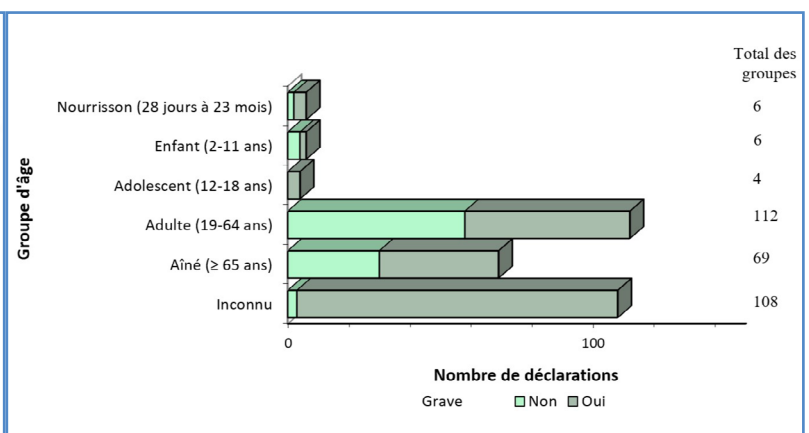


Figure 4 : Nombre total de déclarations reçues selon le groupe d'âge

* Pour l'information sur les effets secondaires suivant l'immunisation que certaines personnes ont signalés après avoir reçu un vaccin contre la COVID-19 au Canada, consultez la page Web [Sécurité des vaccins contre la COVID-19](#).

† [Glossaire des champs de la base de données en ligne des effets indésirables de Canada Vigilance](#)

- Il y avait 208 (68,2%) déclarations graves. La plupart impliquaient des patients avec des problèmes de santé sous-jacents et/ou des médicaments concomitants et les effets secondaires graves n'étaient probablement pas liés à la vaccination.
- Le plus grand nombre de déclarations (graves et non graves) reçues impliquait les vaccins contre le zona (194 déclarations) suivi par les vaccins contre l'influenza (38 déclarations), et les vaccins contre le pneumocoque (23 déclarations).

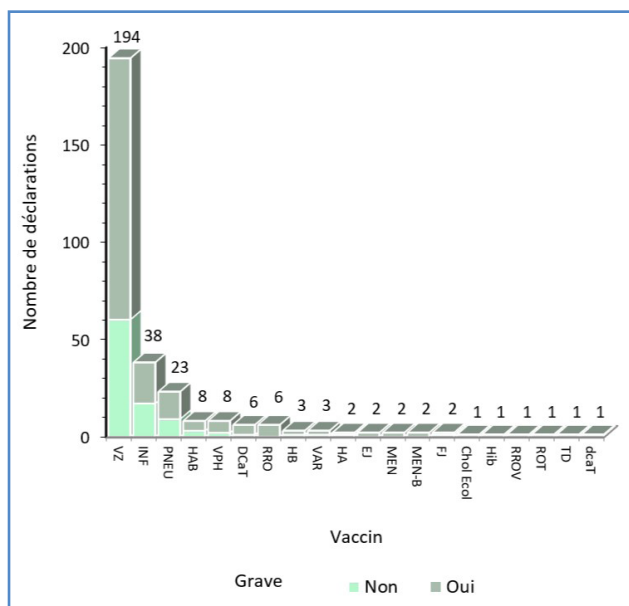


Figure 5 : Nombre total de déclarations reçues selon le vaccin (certaines déclarations peuvent inclure plus d'un vaccin)

- La majorité des déclarations concernant le vaccin contre le zona impliquait Shingrix (186 déclarations). Parmi ces 186 déclarations pour Shingrix, 66 étaient décrites comme des cas venant des médias sociaux ou digitaux récupérés par les détenteurs d'une autorisation de mise en marché (DAMM). Aucune déclaration venant des médias sociaux ou digitaux n'a pu être évaluée de façon convenable afin de déterminer s'il existe une association avec le vaccin en raison d'un manque de l'information suivante : doses reçues (1^{re} ou 2^e dose), le délai d'apparition, les conditions préexistantes et concomitantes avant l'administration du vaccin, les antécédents médicaux, les médicaments concomitants, le traitement correctif, et la confirmation médicale/ tests et résultats médicaux des effets secondaires.
- Le décès a été signalé dans 3 déclarations. Une déclaration impliquait un homme et les 2 autres étaient de sexe inconnu. Une déclaration impliquait un adulte et l'âge n'a pas été fourni pour les 2 autres déclarations. Les vaccins impliqués dans les déclarations étaient : vaccin contre le zona (1), et vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (2). L'information fournie dans ces déclarations n'était pas suffisante pour évaluer le lien de causalité avec le vaccin.
- Les effets secondaires (graves et non graves) signalés le plus fréquemment incluaient le zona, l'échec de la vaccination, la fièvre, la douleur, la céphalée, les frissons, la fatigue, rash, les extrémités douloureuses et le malaise. Ces effets secondaires ont été surtout déclarés pour Shingrix. Approximativement la moitié des effets secondaires d'échec de la vaccination et de zona provenaient des médias sociaux ou digitaux soumis par les DAMM. Aucune déclaration venant des médias sociaux ou digitaux n'a pu être évaluée de façon convenable afin de déterminer s'il existe une association avec le vaccin, en raison du manque d'au moins 2 des renseignements suivants : les doses reçues (1^{re} ou 2^e dose, ou les deux), le délai d'apparition, les conditions préexistantes et concomitantes avant l'administration du vaccin, les antécédents médicaux, les médicaments concomitants, le traitement correctif et la confirmation médicale/ tests et résultats médicaux des effets secondaires.
- Aucun nouveau signal d'innocuité (problème d'innocuité potentiel) n'a été identifié pendant cette période.
- Les avantages des vaccins autorisés au Canada continuent de l'emporter sur les risques.

- Santé Canada, en collaboration avec l'ASPC, continuera de surveiller étroitement l'innocuité des vaccins autorisés au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la [Direction des produits de santé commercialisés](#).

Notez qu'en raison d'une mise à jour de l'information reçue par le Programme Canada Vigilance, il peut y avoir des différences dans le nombre de déclarations et les effets secondaires extraits à des dates différentes.

MISES À JOUR DE MONOGRAPHIES DE PRODUITS

Les mises à jour suivantes concernant l'innocuité, qui ont récemment été apportées aux monographies de produit canadiennes, ont été sélectionnées afin d'en accroître la sensibilisation. Une liste complète des mises à jour de l'étiquetage pour les produits pharmaceutiques se trouve sur la page [L'innocuité des monographies de produits pour les médicaments innovateurs](#) de Santé Canada. Les monographies de produit canadiennes sont disponibles dans la [Base de données sur les produits pharmaceutiques](#) de Santé Canada.

CellCept (mofétilmycophénolate)

La section des *Mises en garde et précautions* de la monographie de produit canadienne pour CellCept a été mise à jour pour y inclure le risque potentiel **d'augmentation de la sévérité de la COVID-19 chez les patients traités avec CellCept**.

Messages clés à l'intention des professionnels de la santé¹ :

- En raison de l'effet cytostatique de CellCept sur les lymphocytes B et T, la COVID-19 pourrait toucher plus gravement les patients prenant ce médicament.
- Une réduction ou l'arrêt de l'immunosuppression par CellCept devrait être envisagée en cas de COVID-19 d'importance clinique.

Référence

1. *CellCept (mofétilmycophénolate)* [monographie de produit]. Mississauga (Ont.): Hoffmann-La Roche Ltd.; 2021.

Zyloprim (allopurinol)

L'encadré *Mises en garde et précautions importantes*, ainsi que les sections *Mises en garde et précautions*, *Effets indésirables* et *Renseignements sur le médicament destinés aux patients* de la monographie de produit canadienne pour Zyloprim ont été mis à jour avec de **nouveaux renseignements en matière d'innocuité au sujet d'un lien génétique (allèle HLA-B*5801) avec une augmentation du risque de réactions d'hypersensibilité graves et potentiellement mortelles**.

Messages clés à l'intention des professionnels de la santé¹ :

- L'administration de Zyloprim doit être interrompue dès l'apparition d'une éruption cutanée, car celle-ci peut, dans certains cas, être suivie d'une réaction dermatologique/d'un syndrome d'hypersensibilité, comme le syndrome de Stevens-Johnson (SSJ), une nécrolyse épidermique toxique (NET) et le syndrome d'hypersensibilité médicamenteuse avec éosinophilie et symptômes systémiques (syndrome de DRESS [drug reaction with eosinophilia and systemic symptoms]).
- Des réactions d'hypersensibilité graves et potentiellement mortelles à l'allopurinol ont été observées et peuvent se manifester de nombreuses façons différentes, notamment par un exanthème maculopapuleux, un syndrome d'hypersensibilité (aussi appelé DRESS) et le SSJ ou la NET. Si de telles réactions surviennent à n'importe quel moment pendant le traitement, l'allopurinol doit être arrêté immédiatement. Chez les patients présentant un syndrome d'hypersensibilité, un SSJ ou une NET, la reprise du traitement doit être évitée. Il faut exercer une vigilance accrue pour déceler tout signe de syndrome d'hypersensibilité ou de SSJ/NET/syndrome de DRESS, et informer le patient sur le besoin d'arrêter immédiatement le traitement dès la première apparition de symptômes.

Allèle HLA-B*5801

- Il a été montré que l'allèle HLA-B*5801 était associé à un risque accru de syndrome d'hypersensibilité grave lié à l'allopurinol, notamment le SSJ et la NET. La fréquence de l'allèle HLA-B*5801 varie considérablement d'une population ethnique à l'autre : jusqu'à 20 % dans la population chinoise Han, 8 à 15 % dans la population thaïlandaise, environ 12 % dans la population coréenne, et 1 à 2 % chez les personnes d'origine japonaise ou européenne.
- Le dépistage de l'allèle HLA-B*5801 devrait donc être envisagé avant l'instauration d'un traitement par l'allopurinol dans les sous-groupes de patients dont la prévalence de cet allèle est élevée. Par ailleurs, la maladie rénale chronique peut augmenter le risque chez ces patients.
- Si aucun génotypage de l'allèle HLA-B*5801 n'est disponible pour les patients d'origine chinoise Han, thaïlandaise ou coréenne, les bienfaits doivent être évalués attentivement et considérés comme étant supérieurs aux risques accrus avant le début du traitement. La pertinence du génotypage dans d'autres populations de patients n'a pas été établie.
- Si on sait qu'un patient est porteur de l'allèle HLA-B*5801 (surtout dans la population d'origine chinoise Han, thaïlandaise ou coréenne), il ne faut pas instaurer un traitement par l'allopurinol, sauf s'il n'y a aucune autre option thérapeutique raisonnable et si on pense que les bienfaits l'emportent sur les risques.
- Un SSJ ou une NET peut toujours survenir chez les patients dont le résultat au dépistage de l'allèle HLA-B*5801 est négatif, quelle que soit leur origine ethnique.

Référence

1. *Zyloprim (allopurinol)* [monographie de produit]. Vaughan (Ont.): AA Pharma Inc.; 2021.

AVIS D'AUTORISATION DE MISE EN MARCHÉ AVEC CONDITIONS

*Un avis de conformité avec conditions (AC-C) est une forme d'autorisation de mise en marché assortie de conditions et accordée à un produit qui s'appuie sur des preuves d'efficacité cliniques **prometteuses** à la suite d'un examen de la présentation par Santé Canada. La communication d'un AC-C vise à fournir des détails sur le produit et la nature de l'autorisation accordée.*

*Les professionnels de la santé sont invités à **déclarer à Santé Canada** tout effet indésirable présumé être associé à des produits de santé commercialisés, y compris aux médicaments autorisés en vertu de la Politique sur les AC-C.*

Le contenu de ces avis reflète les informations actuelles au moment de la publication. Les conditions associées à un AC-C demeureront jusqu'à ce qu'elles aient été remplies et autorisées par Santé Canada conformément à la politique d'AC-C. Pour les informations les plus récentes, veuillez consulter la [base de données des AC](#) de Santé Canada.

Lumakras (sotorasib) : Autorisation avec conditions

Santé Canada a publié un avis de conformité en vertu de la politique d'Avis de conformité avec conditions concernant le produit appelé Lumakras (sotorasib), comprimés, 120 mg. Lumakras est indiqué pour le traitement de patients adultes atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules présentant la mutation G12C de l'homologue de l'oncogène viral du sarcome du rat de Kirsten (mutation *KRAS G12C*), localement avancé (pour lequel il n'existe aucun traitement curatif) ou métastatique, qui ont déjà reçu au moins un traitement à action générale. Les patients devraient être avisés de la nature conditionnelle de l'autorisation de mise en marché pour cette indication.

Pour obtenir les renseignements d'ordonnance complets et les renseignements destinés aux patients et aux soignants, veuillez consulter la monographie de produit canadienne de Lumakras. La monographie de produit est accessible sur [la base de données sur les produits pharmaceutiques](#) de Santé Canada, sur [le site Web de Amgen Canada Inc.](#) ou auprès de Amgen Canada Inc. au 1-866-502-6436. Veuillez communiquer avec la compagnie pour obtenir une copie de toute référence, pièce jointe ou annexe.

Pemazyre (pemigatinib) : Autorisation avec conditions

Santé Canada a publié un avis de conformité en vertu de la politique d'Avis de conformité avec conditions concernant le produit appelé Pemazyre (pemigatinib), comprimés, 4,5 mg, 9 mg, et 13,5 mg. Pemazyre est indiqué pour le traitement des adultes atteints d'un cholangiocarcinome localement avancé ou métastatique non résécable traité antérieurement et présentant une fusion ou un autre réarrangement du récepteur du facteur de croissance des fibroblastes 2 (FGFR2). Les patients devraient être avisés de la nature conditionnelle de l'autorisation de mise en marché pour cette indication.

Pour obtenir les renseignements d'ordonnance complets et les renseignements destinés aux patients et aux soignants, veuillez consulter la monographie de produit canadienne de Pemazyre. La monographie de produit est accessible sur [la base de données des produits pharmaceutiques](#) de Santé Canada, sur [le site Web de Incyte Corporation](#) ou auprès de Incyte Corporation au 1-833-309-2759. Veuillez communiquer avec la compagnie pour obtenir une copie de toute référence, pièce jointe ou annexe.

Truseltiq (infigratinib) : Autorisation avec conditions

Santé Canada a publié un avis de conformité en vertu de la politique d'Avis de conformité avec conditions concernant le produit appelé Truseltiq (infigratinib), gélules, 25 mg et 100 mg. Truseltiq est indiqué pour le traitement des adultes atteints d'un cholangiocarcinome préalablement traité, non résécable et localement avancé ou métastatique avec fusion ou autre réarrangement du récepteur 2 du facteur de croissance des fibroblastes (FGFR2). Les patients devraient être avisés de la nature conditionnelle de l'autorisation de mise en marché pour cette indication.

Pour obtenir les renseignements d'ordonnance complets et les renseignements destinés aux patients et aux soignants, veuillez consulter la monographie de produit canadienne de Truseltiq. La monographie de produit est accessible sur [la base de données sur les produits pharmaceutiques](#) de Santé Canada, sur [le site Web de QED Therapeutics., Inc.](#) ou auprès de QED Therapeutics., Inc. au 1-905-477-4553. Veuillez communiquer avec la compagnie pour obtenir une copie de toute référence, pièce jointe ou annexe.

Zepzelca (lurbinectédine) : Autorisation avec conditions

Santé Canada a publié un avis de conformité en vertu de la politique d'Avis de conformité avec conditions concernant le produit appelé Zepzelca (lurbinectédine pour injection), poudre lyophilisée, 4 mg/fiole. Zepzelca est indiqué pour le traitement des patients adultes dont le cancer pulmonaire à petites cellules métastatique ou de stade III a progressé pendant ou après un traitement à base de platine. Les patients devraient être avisés de la nature conditionnelle de l'autorisation de mise en marché pour cette indication.

Pour obtenir les renseignements d'ordonnance complets et les renseignements destinés aux patients et aux soignants, veuillez consulter la monographie de produit canadienne de Zepzelca. La monographie de produit est accessible sur [la base de données des produits pharmaceutiques](#) de Santé Canada, sur [le site Web de Jazz Pharmaceuticals Canada Inc.](#) ou auprès de Jazz Pharmaceuticals Canada Inc. au 1-800-520-5568. Veuillez communiquer avec la compagnie pour obtenir une copie de toute référence, pièce jointe ou annexe.

LIENS UTILES

- [MedEffet^{MC} Canada](#)
- [Base de données sur les rappels et les avis de sécurité](#)
- [Nouveaux examens de l'innocuité ou de la sûreté et de l'efficacité](#)
- [Base de données en ligne des effets indésirables de Canada Vigilance](#)
- [Base de données sur les produits pharmaceutiques](#)
- [Liste des instruments médicaux homologués](#)
- [Base de données des produits de santé naturels homologués](#)
- [Registre des médicaments et des produits de santé](#)
- [Pénuries de médicaments Canada](#)
- [Mettons fin au marketing illégal des médicaments et des instruments médicaux](#)
- [Liste des drogues destinées aux importations et aux ventes exceptionnelles](#)
- [Autorisation de médicament et de vaccin contre la COVID-19 : Liste des drogues et vaccins autorisés et des drogues à indication supplémentaire](#)
- [Effets secondaires signalés après la vaccination](#)

Des suggestions?

Vos commentaires sont importants pour nous. Dites-nous ce que vous pensez en nous contactant à infowatch-infovigilance@hc-sc.gc.ca

Santé Canada
Direction des produits de santé commercialisés
Localisateur 1906C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Téléphone : 613-954-6522
Télécopieur : 613-952-7738

Droit d'auteur

© 2021 Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. Cette publication peut être reproduite sans autorisation à condition d'en indiquer la source en entier. Il est interdit de l'utiliser à des fins publicitaires. Santé Canada n'accepte pas la responsabilité de l'exactitude ou de l'authenticité des renseignements fournis dans les notifications.

On ne peut que soupçonner la plupart des effets indésirables (EI) des produits de santé à l'égard desquels on ne peut établir de lien prouvé de cause à effet. Les notifications spontanées d'EI ne peuvent servir pour déterminer l'incidence des EI, étant donné que les EI ne sont pas suffisamment signalés et l'étendue d'exposition des patients est inconnue.

En raison des contraintes de temps concernant la production de cette publication, les informations publiées peuvent ne pas refléter les informations les plus récentes.

Pub.: 210001
Cat. : H167-1F-PDF
ISSN: 2368-8033
